

La responsabilité professionnelle au cœur d'une nouvelle gestion forestière.

Conférence de M. Pierre Mathieu, ing.f., MGP, président-directeur général de l'OIFQ, dans le cadre du Congrès de l'AETSQ, le 22 février 2007.

Merci à l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec de m'avoir invité, à titre de président-directeur général de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, à vous présenter quelques éléments des défis et solutions qui interpellent les ingénieurs forestiers dans le cadre du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois.

Je comprends que votre intérêt principal concerne la sylviculture et les travaux sylvicoles. Mais, comme vous le savez, la foresterie est complexe et pour que les ressources du milieu forestier puissent demeurer un moteur de développement économique pour les régions du Québec et les régions centres, et continuent à créer de la richesse, il est utile de dégager une vue d'ensemble des enjeux et des défis. Mais, loin de moi l'idée de couvrir l'ensemble de la patinoire.

Convenons-en, l'avenir du secteur forestier demeure préoccupant et pour beaucoup d'années, le pire étant à venir. Selon des observateurs, le prix du bois d'œuvre atteindra des prix plancher à l'automne 2007 et notre industrie des pâtes et papiers se prépare à vivre sa crise, la Chine soufflant dans le dos de l'Amérique du Nord. Il faut donc profiter du report du Sommet à l'automne pour confronter davantage les idées et faire émerger des solutions structurantes.

Il est important de mentionner qu'un « sommet » ce n'est pas une commission où chacun présente une liste de demandes à des experts. Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois se veut une discussion entre partenaires du secteur forestier, défini dans son sens le plus large, afin de régler des points nouveaux ou en attente de solutions multipartites ou de convenir des divergences.

Cela demande de la part de chacun de la concertation, du dialogue, de l'innovation, de l'ouverture d'esprit, une vision globale et des solutions complètes à court, moyen et long termes. Un sommet doit conduire à une déclaration commune de consensus, à l'énumération de défis à résoudre et de solutions potentielles qui vont mener à la mise en place de chantiers de travail.

Ce que doit permettre le Sommet avant tout, c'est une meilleure compréhension mutuelle entre les acteurs et surtout une plus grande cohésion des organismes, ce qui a grandement manqué et nuit à la crédibilité du secteur forestier au cours des dernières années. Les premiers travaux du Sommet sont à cet égard intéressants. Cela constitue un premier pas en vue d'un repositionnement positif du secteur forestier dans l'opinion publique.

L'OIFQ participe activement à l'organisation du Sommet au niveau du comité directeur et coordonne l'un des douze regroupements sectoriels, soit celui des professionnels et des praticiens en milieu forestier.

Le Sommet de l'automne 2007 interpelle l'Ordre à plus d'un titre.

L'Ordre considère le Sommet comme une opportunité de faire en sorte que les acteurs du secteur forestier deviennent les « dirigeants » et « partenaires » solidaires d'un plan de « match » pour soutenir l'avenir du secteur forestier. Cela comporte le risque de devoir changer des choses, mais, il est devenu évident que nous devons faire autrement! Il faut éviter que nos enfants nous accusent d'avoir contribué à la rédaction d'une brève histoire de l'avenir du secteur forestier, pour parodier le récent livre de Jacques Attali.

Il est important de noter que la raison d'être de l'Ordre des ingénieurs forestiers repose sur l'objectif de la protection du public. L'OIFQ n'est pas une association au service de ses membres, ni un organisme de pression. Les outils légaux à sa disposition sont essentiellement l'admission (formation initiale), l'inspection professionnelle (compétence) et la discipline (déontologie). L'apport de l'Ordre aux travaux du Sommet s'inscrit dans ce cadre.

Comme indiqué dans notre plan d'action 2006-2009, en tant que mandataire de la protection du public et de l'encadrement de la profession d'ingénieur forestier, l'Ordre doit intensifier ses actions dans les dossiers forestiers ayant des impacts sur la pratique professionnelle, notamment en démontrant le caractère incontournable de l'ingénieur forestier et en axant ses orientations vers une plus grande latitude professionnelle.

Pour plusieurs ingénieurs forestiers, la proximité de notre régime forestier avec l'industrie et par voie de conséquence des professionnels qui le mettent en œuvre érode au premier chef notre image collective depuis des années. Cette situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit, est bien étayée par Christian Messier, ing.f., de l'Université du Québec dans un récent éditorial paru dans le Forestry Chronicle intitulé « Pour retrouver la confiance du public ». Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur la qualité du travail réalisé par nos membres.

Un des problèmes de la gestion forestière est que pour faire de la foresterie au Québec, cela prend actuellement des normes et non du génie. Pour beaucoup d'ingénieurs forestiers, la crise actuelle du secteur forestier doit déboucher vers un système de gestion de la forêt basé sur une approche territoriale d'aménagement des ressources, ce qui favoriserait une plus grande reconnaissance du jugement professionnel de l'ingénieur forestier.

Moins de normes, plus de gestion par objectifs; meilleure connaissance du territoire et plus grande prise en compte des valeurs environnementales au sein d'équipes multidisciplinaires. Je vais vous éviter de faire le portrait caricatural du nombre de pages du manuel d'aménagement, des instructions relatives. Retenons que tel que

mentionné dans le rapport Coulombe que le Manuel d'aménagement et les instructions relatives aux travaux sylvicoles devraient être transformés en un guide sylvicole. Pour l'Ordre, ce point doit être traité en lien avec la révision en cours du Manuel de foresterie édité une première fois par l'OIFQ, il y a 10 ans.

En somme, la confiance de la population sera au rendez-vous si celle-ci est en mesure de reconnaître l'ingénieur forestier comme le professionnel de la forêt. Pour y arriver, l'ingénieur forestier doit devenir un professionnel libre de croître!

Le Sommet nous offre donc l'occasion de renforcer notre message à l'effet que nos systèmes de gestion forestière doivent amorcer sans délai un virage majeur afin que ceux-ci s'appuient davantage sur les compétences de l'ingénieur forestier. Rappelons que dans son Mémoire de juillet 2004 à la Commission Coulombe, l'Ordre recommandait la mise en place, à l'échelle de l'unité d'aménagement forestier, d'un système d' « Aménagistes désignés des ressources forestières » mandatés pour réaliser la consultation et la planification des travaux à être réalisés.

Voilà, dit rapidement, les deux enjeux majeurs du Sommet pour l'OIFQ auxquels s'ajoute la nécessité de revoir les critères de formation universitaire des ingénieurs forestiers afin de tenir compte de l'émergence de nouveaux besoins et aussi de nouvelles formations, notamment dans le réseau de l'Université du Québec.

Comme je l'ai mentionné, l'OIFQ a coordonné le regroupement sectoriel des professionnels et des praticiens du milieu forestier. Outre l'OIFQ, ce regroupement est composé de représentants ciblés de l'Ordre des technologues professionnels, de l'Association des biologistes, des Associations forestières régionales et des associations étudiantes de 1^{er} et 2^e cycles de l'Université Laval. Ce regroupement a énoncé une vision d'avenir du secteur forestier québécois.

Le texte suivant présente cette vision qui a été adoptée par le Bureau de l'Ordre lors de sa réunion du 26 janvier dernier.

« Des équipes multidisciplinaires, dédiées à leur territoire, plaçant leur jugement professionnel au cœur de la poursuite des objectifs concertés de leur région »

Les rôles des professionnels et praticiens du milieu forestier sont valorisés pour leur permettre d'utiliser au mieux leur savoir-faire, et ce, dans les règles de l'art pour le bénéfice de la société, de leurs clients et de leur profession même. Les ingénieurs forestiers, les biologistes, les technologues forestiers et les travailleurs forestiers sont tous légitimés à faire usage d'un pouvoir discrétionnaire correspondant à leur échelon de pratique pour mettre en œuvre une foresterie plus fine s'adaptant aux contextes locaux. Le cadre normatif est allégé et les guides de bonnes pratiques prennent le relais afin de supporter une gestion par objectifs. C'est ainsi que la sécurité dans la gestion du territoire et des ressources naturelles est assurée par l'imputabilité des acteurs devant le public. Les ministères responsables voient au respect du cadre global et le système professionnel veille à la compétence et à l'intégrité de ses pratiquants.

La gestion est basée sur le suivi des orientations régionales fixées par les Commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) ou les Commissions forestières régionales, selon le cas, et l'atteinte des objectifs locaux établis par les organismes de planification locale (OPL) responsables de chaque unité d'aménagement forestier. Les OPL sont composés d'équipes multidisciplinaires indépendantes, ils sont autonomes financièrement et ont un devoir de rentabilité. Ils contrôlent les coûts de leurs travaux de récolte et d'aménagement en procédant selon la double approche de réalisation en régie et de contrats externes. Également, d'autres modes de gestion sont utilisés selon les contextes régionaux, favorisant ainsi une diversité d'approches répondant aux différentes réalités régionales afin d'éviter le mur à mur.

Cette gestion décentralisée, dissociant l'aménagement de la transformation, permet de renforcer les liens entre la forêt, la communauté et les utilisateurs. Les gestionnaires développent un sentiment d'appartenance au territoire qu'ils considèrent comme un centre de profits et non plus de coûts. De même, la gestion de l'ensemble des ressources se fait de façon intégrée afin de créer plus de valeur en forêt et d'assurer la compétitivité de l'ensemble de l'industrie forestière. Des garanties d'approvisionnement en provenance des forêts publiques sont maintenues sur une partie des volumes de matière ligneuse, le reste étant laissé aux forces du marché afin de permettre la diversification des innovations entrepreneuriales.

Cette vision, engageante, et qui pourrait évoluer, constitue un guide et ne présume en rien des consensus, des divergences ou des chantiers qui résulteront du Sommet de l'automne prochain.

Merci.